

FICHE DE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE FONTAINE CLAIRE ANNEE SCOLAIRE 202_/202_.

L'ENFANT

Nom : Prénom : o M o F

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse complète :

Ecole fréquentée précédemment :

Niveau : Maternelle petit moyen grand
 Primaire CP CE1 CE2 CM1 CM2

L'enfant réside : chez les parents chez la mère chez le père garde alternée chez ses tuteurs

A titre informatif, utiliserez-vous les accueils périscolaires suivants : garderie matin cantine garderie soir

Sur le temps cantine, demanderez-vous un plan individualisé pour votre enfant :

dispositif personnalisé alimentaire (PAI) d'autonomie (PPS ou PAP)

LA FAMILLE

Situation familiale des parents : mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuf

| |
|--|
| <p>Mère (ou Représentant légal)</p> <p>Autorité parentale : Oui o Non o</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>NOM Marital :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Profession :</p> <p>Adresse (si différente de celle de l'enfant) :</p> <p>.....</p> <p>N° téléphone domicile :</p> <p>N° tél. portable :</p> <p>N° tél. professionnel :</p> <p>Courriel :</p> |
|--|

| |
|--|
| <p>Père</p> <p>Autorité parentale : Oui o Non o</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Profession :</p> <p>Adresse (si différente de celle de l'enfant) :</p> <p>.....</p> <p>N° téléphone domicile :</p> <p>N° tél. portable :</p> <p>N° tél. professionnel :</p> <p>Courriel :</p> |
|--|

LA FRATERIE

Nombre de frères et sœurs :

Précisez Prénom, Nom (si différent), année de naissance et école fréquentée :

| Prénom (nom si différent) | Année de naissance | Ecole fréquentée |
|---------------------------|--------------------|------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Date : le

Signature des parents :

LA DEMANDE DE DEROGATION

La dérogation est une procédure exceptionnelle qui permet, si les effectifs prévus dans l'école demandée offrent des places disponibles, d'accueillir un enfant dans une école autre que celle de son secteur, en prenant en considération une situation particulière de la famille. La commission scolaire se réunit pour statuer sur les demandes de dérogation.

LA VALIDITE DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Toute dérogation est accordée pour un cycle (maternelle ou élémentaire).

Aussi, la dérogation accordée pour l'école maternelle doit impérativement être renouvelée lors du passage à l'école primaire puis lors du passage du cycle 2 (CP CE1 CE2), au cycle 3 (CM1 CM2) en primaire.

Dérogation demandée à partir de : rentrée de septembre autre (précisez) :/...../.....

MOTIF(S) DE LA DEMANDE DE DEROGATION :

- Raison médicale → **fournir un certificat médical** (nécessité de soins médicaux réguliers impossibles dans la commune de domicile ou proximité d'une structure pour traitement médical de l'enfant)
- Fratrie inscrite dans la même école → **copie du livret de famille et du certificat de scolarité attestant de la présence de la sœur ou du frère aîné(e)**
- Assistante maternelle domiciliée sur le secteur de l'école souhaitée → **fournir l'agrément, contrat de travail**
- Renouvellement après cycle de maternelle, cycle 2 (CP-CE1-CE1) et cycle 3 (CM1-CM2)

Joindre IMPERATIVEMENT un courrier décrivant le motif de la demande

Loi RGPD :

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère dans le but de gérer les inscriptions scolaires. Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service scolaire.

Ces données sont conservées durant la période de scolarité de votre enfant. Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : secretariat2@stehelenesurisere.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Avis du maire de la commune de résidence :

Commune de

- AVIS FAVORABLE à la dérogation et à la prise en charge financière de la scolarité de l'enfant
- AVIS DEFAVORABLE

Fait à :

Signature et cachet du maire ou de son représentant :

Le :

Décision du maire de Sainte-Hélène-sur-Isère :

- ACCORD
- REFUS

Date :

Signature :